

## Associer les salariés à la performance des entreprises : une priorité pour le MEDEF

Publié le 2 décembre 2015

A l'occasion de la matinale de l'économie qui s'est tenue hier sur le thème de l'association des salariés à la performance de l'entreprise, le Medef a réaffirmé son engagement en faveur d'une plus large diffusion des dispositifs d'intéressement, de participation et d'actionnariat salarié.

De nombreux chefs d'entreprise sont venus témoigner du puissant levier que constituent ces dispositifs pour améliorer la compétitivité des entreprises et renforcer le dialogue social de façon responsable et constructive, en l'ancrant dans la réalité économique. L'entreprise ne peut, dans un monde de plus en plus concurrentiel, réussir sans ses salariés ni sans leur mobilisation.

Afin d'apporter des réponses pratiques aux chefs d'entreprise, notamment des PME et TPE, et tenir compte des dernières évolutions réglementaires, le Medef publie une nouvelle version de son Guide pratique sur les dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat salarié : « *Mieux associer les salariés à la performance de l'entreprise* ».

### Redynamiser l'intéressement et l'actionnariat salarié

Si la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances a constitué un premier pas dans le sens de la simplification, de l'élargissement des dispositifs et d'une meilleure allocation de l'épargne au financement de l'économie, le Medef considère qu'il reste d'autres étapes essentielles à franchir pour redynamiser l'intéressement, la participation et l'actionnariat salarié, en particulier au sein des TPE et PME.

La future loi sur les nouvelles opportunités économiques (NOE) devrait ainsi être l'occasion de revenir sur le forfait social qui constitue une barrière importante au développement de l'épargne salariale mais également de proposer de nouvelles mesures qui permettraient d'orienter plus efficacement l'épargne disponible vers le financement de l'investissement productif.

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, vice-président délégué du Medef : « *L'association des salariés à la performance de l'entreprise permet de redonner du sens à la valeur travail et de réconcilier le travail et le capital que l'on a longtemps essayé d'opposer alors qu'ils sont étroitement liés et interdépendants. La future loi sur les nouvelles opportunités économiques devrait permettre d'engager une réflexion de fond sur la fiscalité de l'épargne et plus largement sur celle de l'investisseur, qu'il soit salarié ou individuel. Il est indispensable de permettre à la France de capitaliser sur l'épargne dont elle dispose afin de la mettre au service du financement de l'investissement et de l'innovation, de la croissance et de l'emploi !* »